



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

Règlement NO 164-2018-01 remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre NO 164-2018 - (RMH 460) AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 164-2018-01 remplaçant le Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre NO 164-2018.

Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 9^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Janye Gauthier
Adjointe à la direction générale et
greffière adjointe